

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le **17 décembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 décembre 2015, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Etaient Présents** : Michel LE ROUX, (a reçu procuration de Guy BENTEO), Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothée GALOPIN), Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS (a reçu procuration de Véronique DAL PONT), Monique PIOT (a reçu procuration de Philippe MOREAU), Maryse TRIPIER, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Véronique DAL PONT (a donné procuration à Raul DA SILVA BRAS), Guy BENTEO (a donné procuration à Michel LE ROUX), Dorothée GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT), Philippe MOREAU (a donné procuration à Monique PIOT), Sophie MALGOURIS

Sylvain PHILIPPOT est nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Les travaux de finition du terrain de l'ancien supermarché Atac sont terminés, avec la mise en place d'un revêtement gravillonné bicouche. Le parking pourra être remis en service lorsque la Commune sera propriétaire, au plus tard fin février 2016 si le protocole d'accord signé avec le Groupe Schiever est respecté.
- La filière boues a été transférée de l'ancienne station d'épuration à la nouvelle, en début de semaine. La concentration des boues de l'ancienne station était supérieure aux estimations, ce qui a engorgé la nouvelle filière de traitement. La nouvelle installation est revenue à la normale ce jour, et la qualité des rejets est déjà supérieure à ce qu'elle était avec l'ancienne station.
- L'extinction de l'éclairage public était prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015, mais n'a pas pu être mise en œuvre. En effet, le prestataire a pris du retard dans la programmation des horloges, car l'équipement ne correspond pas à l'étude préalable qui lui avait été transmise. De plus, le rond-point de Châtillon-Coligny, sur la RD 2007, fonctionne sur la même horloge que la rue Le Brecq. Il est envisagé de modifier l'installation afin de conserver l'éclairage nocturne du rond-point. Monsieur Jean-Marc Secqueville déplore que le relevé technique des installations n'ait pas été réalisé correctement, ce qui aurait permis d'éviter ce contretemps. Madame Monique Piot s'interroge sur les illuminations de fin d'année qui ont été éclairées plus tard à Nogent sur Vernisson par rapport à d'autres communes. Monsieur le Maire précise qu'il avait demandé à la Communauté de Communes, qui a la compétence éclairage public, une harmonisation sur le territoire de l'intercommunalité, mais sa demande n'a pas été suivie d'effet. Il informe également le Conseil que les Services Techniques de la Commune ont prêté main forte à la Commune de La Chapelle sur Aveyron pour l'installation des illuminations de fin d'année.
- Le SILVO a engagé une étude sur le devenir des étangs de Nogent sur Vernisson. Un document de travail présentant l'avant-projet et les différentes possibilités techniques d'aménagement est à la disposition des conseillers municipaux en mairie.
- Monsieur le Maire, Messieurs les Sénateurs Jean-Pierre Sueur et Jean-Noël Cardoux, Monsieur le Député-Maire Jean-Pierre Door, Monsieur le Conseiller Départemental Alain Grandpierre, accompagnés de représentants d'IRSTEA, ont rendez-vous avec le Secrétaire d'Etat de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 20 janvier prochain, afin d'évoquer l'avenir de la structure à Nogent sur Vernisson.

- Les membres du CCAS ont rencontré Monsieur Péron de la Mutuelle Familiale du Loiret, qui leur a présenté le dispositif « Mut'Village », qui est une mutuelle à destination de toute la population. Sa mise en place sur la Commune nécessiterait une convention entre la MFL et le CCAS, sans engagement financier. Le CCAS décidera des suites à donner à ce dossier début 2016.

## INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- En prévision de la fusion des Communautés de Communes de Lorris, de Châtillon-Coligny et de Bellegarde, un comité de pilotage composé des Présidents et Vice-présidents de chaque structure a été formé, et se réunit régulièrement afin d'analyser les différentes compétences des structures. Une réunion de l'ensemble des conseillers communautaires des trois structures aura lieu le 21 janvier prochain à Lorris.
- La mise en service de l'Espace des Etangs devrait avoir lieu au printemps 2016. Un avenant au marché a été récemment approuvé par le Conseil Communautaire portant le montant total des travaux à 3 420 791.49 euros HT. Les tarifs et règlements de location ont été validés par le Conseil Communautaire, et seront identiques à ceux de l'Espace Colette de Sainte Geneviève des Bois. Les tarifs pour l'utilisation du matériel scénique ne sont pas encore fixés. Une réflexion sur le fonctionnement du bâtiment vient d'être engagée.

## DECISIONS FINANCIERES

- Spectacle de Noël pour les enfants : *Par ici la Magie* 960 €
- Mouvement de crédits sur le chapitre 21 section d'investissement, pour alimenter le compte 2111, afin de traduire la décision de préemption de la parcelle AK83.

Compte	BP 2015	Mouvements	Nouvel alloué BP
2111- Terrains nus	110 000 €	+ 85 000 €	195 000 €
21316- Cimetière	40 000 €	- 30 000 €	10 000 €
21318- Autres bâtiments	57 000 €		57 000 €
2151- Réseaux de voirie	10 000 €		10 000 €
21538- Autres réseaux	40 000 €		40 000 €
2182- Matériel de transport	40 000 €		40 000 €
2183- Matériel de bureau	52 860 €	- 30 000 €	22 860 €
2188- Autres immobilisations	48 300 €	- 25 000 €	23 300 €
<b>Total</b>	<b>398 160 €</b>	<b>0 €</b>	<b>398 160 €</b>

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Tarifs communaux 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la commission finances qui s'est réunie le 08 décembre 2015, propose d'approuver les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme suit :

TARIFS 2016	Euros
Droits de place (au mètre linéaire)	0,65 €
Droits de place Camion	39,00 €
Branchement électrique	2,20 €
Marchand ambulant	8,20 €
Forains : auto-tamponneuses le week-end	62,00 €
Forains : petits manèges le week-end	21,90 €
Cirque	22,90 €
Caution (en espèces)	308,00 €

<u>CHATEAU</u>	
Caution de la salle	640,00 €
Caution pour le ménage	122,00 €
<u>Sociétés locales</u>	
Gratuit pour les activités normales et les Assemblées Générales Pour les manifestations à but lucratif ou les repas : Gratuit 1 fois par an (2 fois pour les personnes âgées)	
Gratuit 1 fois par an pour les entreprises nogentaises dans le cadre de l'organisation d'une manifestation à but non lucratif	
la gratuité est valable soit au château soit pour la maison des associations	
Les autres fois	122,00 €
<u>Particuliers Nogentais</u>	
Vin d'honneur	61,00 €
Journée	122,00 €
<u>Particuliers ou sociétés extérieurs</u>	
Vin d'honneur	150,00 €
Journée	290,00 €
<u>DIVERS</u>	
Vente à la journée	197,00 €
<u>Autres activités</u>	
La séance (2h)	29,50 €
<u>Sonorisation : caution</u>	
	640,00 €
<u>location</u>	
	41,00 €
<u>GYMNASE</u>	
Caution du gymnase	640,00 €
Caution pour le ménage	310,00 €
<u>Salle du gymnase</u>	
Pour une journée, mise à disposition du local nu	
immobilisation de la salle pour préparation : --> 1/2 tarif en +	
Pas de location pour des repas organisés par des particuliers.	
Pour les vins d'honneur, un temps d'occupation sera à fixer.	
Animations diverses	
* Associations Locales (gratuit 1 fois par an) et Nogentais	238,00 €
* Utilisateurs extérieurs à la commune (particuliers)	640,00 €
* Entreprises commerçants et artisans locaux gratuit 1 fois par an si entrée gratuite	675,00 €
* Entreprises extérieures	2020,00 €
<u>Equipement cuisine (gymnase)</u>	
(à rajouter à la location de la salle)	112,00 €
<u>MAISON DES ASSOCIATIONS</u>	
Caution de la salle	640,00 €
Caution pour le ménage	122,00 €
Utilisation jusqu'à 23 heures pour les manifestations	
Utilisation pour les repas uniquement le midi	
<u>Sociétés locales</u>	
Gratuit pour les activités normales et les Assemblées Générales.	
Pour les manifestations à but lucratif ou les Repas : gratuit 1 fois par an (2 fois pour les personnes âgées)	
la gratuité est valable soit au château soit pour la maison des associations	

Les autres fois	122,00 €
<u>Particuliers Nogentais</u>	
Vin d'honneur	61,00 €
Repas	122,00 €
<u>Particuliers ou sociétés extérieures</u>	
Vin d'honneur	150,00 €
Repas	290,00 €
<u>Divers</u> : vente à la journée	197,00 €
<u>Autres Activités</u>	
La séance	29,50 €
<u>CONCESSIONS dans le cimetière :</u>	
30 ans	180,00 €
50 ans	465,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
15 ans	280,00 €
30 ans	560,00 €
50 ans	880,00 €
Emplacement 2 urnes = 50 % en plus	
<u>VACATIONS FUNERAIRES</u>	
	20,00 €
<u>TERRASSES</u>	
le m2 (tarif annuel)	11,40 €
Etalage sur le trottoir (m2)	4,10 €
<u>ASSAINISSEMENT - BAUGE</u>	
Participation au raccordement	3550,00 €
<u>ASSAINISSEMENT - NOGENT</u>	
Participation aux égouts	1 090,00 €
<u>PHOTOCOPIE UNITAIRE</u>	
Noir A4	0,30 €
Couleur A4	0,50 €
Couleur A4 recto/verso	1,00 €
Couleur A3	1,00 €
Couleur A3 recto/verso	2,00 €
<u>PHOTOCOPIE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</u> (la page A4)	0,10 €
<u>FAX</u>	
	1,60 €
<u>Cabinet médical</u>	
Journée	22,75 €
Ménage/jour	11,60 €
<u>FRAIS DE SCOLARITE ENFANTS HORS COMMUNE</u>	
<u>Année scolaire 2015/2016</u>	
Elémentaire	500,00 €
maternelle	1 350,00 €
<u>FOIRE DE LA SAINT JEAN</u>	
Le mètre linéaire	2,50 €

Forfait électricité journée	16,00 €
Location d'un stand de 3 m non monté	32,50 €
Location d'un stand de 3m monté	68,00 €

#### SALON ARBOTHEMA ET SALON DE L'ARTISANAT

3 mètres linéaire en salle ou 10 mètres linéaires à l'extérieur	3,50 €
Mètre supplémentaire en salle	2,70 €
Mètre supplémentaire en extérieur	0,60 €
Forfait électricité journée	6,50 €
Grille	1,60 €
Plateau (3m x 0,75m) + tréteaux	4,40 €
Extérieur location stand + emplacement 3m x 3m (dispo 5) + 3 nouveaux stands	33,70 €
Extérieur location stand + emplacement 8m x 4m (dispo 1)	71,40 €
Extérieur location stand + emplacement 12m x 4m (dispo 1)	112,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au cours des débats, Madame Bernadette Corjon précise que les tarifs proposés par la Commission représentent une augmentation de 1 à 2 % par rapport aux tarifs 2015. Le prix des concessions dans le cimetière a été également revu à la hausse, en raison des frais importants occasionnés par la reprise des concessions échues ou en état d'abandon. Madame Maryse Tripier déplore que l'équipe municipale propose d'augmenter les tarifs communaux, alors qu'elle ne souhaite pas le faire pour le taux des taxes locales, et considère qu'il s'agit d'une augmentation indirecte. Madame Eliane Cognot rappelle que l'engagement de l'équipe municipale portait sur les impôts locaux. Monsieur Raul Da Silva Bras souligne que la non augmentation des impôts locaux profite à l'ensemble de la population, et que les tarifs communaux qui ne concerne qu'une partie de la population restent tout de même raisonnables.

## **2/ Tarifs du Restaurant Scolaire 2016**

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la commission finances qui s'est réunie le 08 décembre 2015, donne lecture des propositions de tarifs du Restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Quotient CAF	Tarifs actuels Commune	Tarifs Commune A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Tarifs actuels hors Commune	Tarifs Hors Commune A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016
< 466	2,10 €	<b>2,11 €</b>	2,94 €	<b>2,95 €</b>
467 à 599	2,67 €	<b>2,68 €</b>	3,73 €	<b>3,75 €</b>
600 à 710	3,12 €	<b>3,14 €</b>	4,39 €	<b>4,41 €</b>
> 710	3,36 €	<b>3,38 €</b>	4,70 €	<b>4,72 €</b>
Adultes	4,70 €	<b>4,72 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 2 absentions (Monique PIOT, Philippe MOREAU) et 2 voix contre (Dominique DENIS, Maryse TRIPIER), approuve les tarifs du Restaurant Scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au cours des débats, Madame Bernadette Corjon précise que le coût réel d'un repas s'élève à 10.14 € pour un élève de maternelle et à 8.67 € pour un élève d'élémentaire.

Madame Dominique Denis souhaite savoir si l'augmentation des tarifs correspond à une augmentation du prix unitaire du repas. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le prix unitaire a été renégocié à la baisse dans le nouveau contrat, mais que celui-ci prévoit un prix ferme

uniquement la 1<sup>ère</sup> année, et qu'il sera réévalué à la date anniversaire. Madame Dominique Denis s'interroge sur l'opportunité d'une augmentation du tarif la 1<sup>ère</sup> année du contrat. Messieurs Secqueville et Da Silva Bras soulignent qu'il convient de prendre en compte le coût réel d'un repas, incluant les frais de service et de fonctionnement.

### **3/ Tarifs de l'ALSH périscolaire 2016**

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la commission finances qui s'est réunie le 08 décembre 2015, propose d'approuver les tarifs de l'ALSH périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme suit :

<b>Tarif actuel</b>	<b>Tarif A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>
1,15 € la ½ heure	1,20 € la ½ heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 4 voix contre (Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Dominique DENIS et Philippe MOREAU), approuve les tarifs de l'ALSH périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **4/ Projet de classe de mer de l'Ecole élémentaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de classe de mer, présenté par l'école élémentaire publique. Le séjour aura lieu du 25 au 30 avril 2016 aux Sables d'Olonne, et concernera deux classes, soit 60 enfants. Le coût du séjour est de 335 euros par enfant, soit un montant global de 20 100 euros.

Après déduction des participations des familles, de l'APE, de la Coopérative scolaire et de la subvention du Conseil Départemental du Loiret, la participation de la Commune s'élèverait à 140 euros par enfant, soit un montant global de 8 400 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la Commune au projet de classe de mer de l'école élémentaire, à hauteur de 140 euros par enfant, soit un montant global maximum de 8 400 euros,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Au cours des débats, il est précisé que la participation des familles s'élèvera à 120 € par enfant. Madame Monique Piot souhaite savoir si une aide du CCAS pourra être attribuée aux familles en difficulté financière. Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'une étude au cas par cas, en gardant à l'esprit l'intérêt de l'enfant. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'une réunion avec les parents a été organisée par l'école et que des facilités de paiement en 3 fois sont prévues. Monsieur Raul Da Silva Bras trouve dommage que seules deux classes soient concernées et que ce type de séjour n'ait pas lieu de manière plus régulière, afin que tous les enfants puissent en bénéficier au cours de leur scolarité. Madame Dominique Denis précise que l'organisation d'un tel séjour dépend du volontariat de l'équipe enseignante, et trouve que la participation demandée aux familles est assez élevée. Madame Gratiane Des Dorides souligne que ce montant a été fixé par l'école, et que l'équipe enseignante sera en mesure d'informer la municipalité des familles en difficulté. Enfin, Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que si l'état d'urgence est prolongé, le séjour risque d'être annulé.

### **5/ Admission de créances en non-valeur**

Madame Brigitte Cocard, comptable public de la Commune, a présenté un état de non-valeur pour un montant de 1 664.28 euros. Il s'agit de créances diverses (cantine scolaire, garderie, droits de place) qui n'ont pu être recouvrées, malgré toutes les procédures employées par la trésorerie de Châtillon-Coligny.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes correspondants,
- ACCEPTE la réduction de recettes, qui s'élève à 1 664.28 euros.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chapitre 65).

## 6/ DETR 2016 Programme de rénovation de trottoirs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de rénovation de trottoirs, préconisé en 2016 par la Commission Travaux.

Ces travaux de rénovation ont fait l'objet d'une estimation administrative à hauteur de 70 000 € HT, et pourraient bénéficier d'une part d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, d'autre part de l'aide à la voirie dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour un montant de 70 000 € HT, tel qu'il suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Rénovation des trottoirs</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>56 000.00 €</b>
<i>Rue Le Brecq</i>	<i>65 000.00 €</i>	<i>DETR 2016</i>	<i>21 000.00 €</i>
<i>Rue R. Picault</i>	<i>5 000.00 €</i>	<i>Amendes de Police</i>	<i>35 000.00 €</i>
		<b>Autofinancement</b>	<b>14 000.00 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>70 000.00 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'une part dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, d'autre part dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police,

- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## 7/ DETR 2016 Programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, préconisé en 2016 par la Commission Eau et Assainissement.

Ces travaux ont fait l'objet des estimations administratives suivantes :

- Viabilisation du terrain du futur Centre d'Incendie et de Secours : 335 000 euros HT

- Renouvellement de la canalisation d'eaux usées Rue du 11 novembre : 165 000 euros HT

et pourraient bénéficier de subventions, attribuées d'une part dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, d'autre part par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel d'un montant de 500 000 euros HT, comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Renouvellement canalisation EU</b>	<b>165 000.00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>149 500.00 €</b>
<i>Maitrise d'œuvre</i>	<i>7 500.00 €</i>	<i>DETR 2016</i>	<i>100 000.00 €</i>
<i>Etudes diverses</i>	<i>7 500.00 €</i>	<i>(20 % sur le global)</i>	
<i>Travaux</i>	<i>150 000.00 €</i>	<i>Agence de l'Eau</i>	<i>49 500.00 €</i>
		<i>(30% sur le renouvellement de la canalisation EU)</i>	
<b>Viabilisation Terrain du CIS</b>	<b>335 000.00 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>350 500.00 €</b>
<i>Maitrise d'œuvre</i>	<i>15 000.00 €</i>	<i>Dont avance de l'Agence de l'Eau</i>	<i>33 000.00 €</i>
<i>Etudes diverses</i>	<i>5 000.00 €</i>	<i>(20 % sur le renouvellement de la canalisation EU)</i>	
<i>Travaux Extension réseau EU</i>	<i>210 000.00 €</i>		
<i>Travaux Renforcement réseau EP</i>	<i>105 000.00 €</i>		
<b>Total des dépenses</b>	<b>500 000.00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>500 000.00 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'une part dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, d'autre part auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Madame Dominique Denis souhaite savoir si l'obtention des subventions prévues au plan de financement prévisionnel est assurée, et si les travaux seront maintenus si la Commune ne les obtient pas. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de viabilisation du terrain du futur centre d'incendie et de secours devront être impérativement réalisés en 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Maryse Tripier souhaite informer le Conseil Municipal et la population nogentaise que la Commune de Remetea a envoyé un message de condoléances à la Commune de Nogent sur Vernisson le lendemain des attentats du 13 novembre dernier. Monsieur le Maire précise qu'il a également reçu ce jour un message de Remetea souhaitant à la population nogentaise de bonnes fêtes de fin d'année, et qu'il apprécie la teneur des échanges avec les élus roumains.

Madame Monique Piot souhaite savoir si un compte-rendu de la réunion organisée par le Préfet à destination des Maires du Loiret suite aux attentats du 13 novembre peut être fait. Monsieur le Maire précise que, pris par d'autres obligations, il n'a pas pu se rendre à cette réunion, mais qu'il a eu des contacts réguliers avec les services de la Préfecture et de la Gendarmerie pour échanger sur les conséquences de l'état d'urgence et la conduite à tenir. Madame Monique Piot aurait souhaité que la Commune soit représentée à cette réunion qui était organisée par le Préfet.

Madame Monique Piot aimerait que les délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs informent le Conseil des travaux de ces structures (comme par exemple le Pays Gâtinais), et déplore le manque de retour d'information. Monsieur le Maire souligne qu'il représente la Commune au SCOT et qu'il a diffusé une synthèse de ses travaux, et qu'à chaque séance il essaye de donner un maximum d'informations sur des domaines très variés. Monsieur Jean-Luc Lauerjat, délégué de la Commune au Pays Gâtinais, propose de diffuser les comptes-rendus de réunion à l'ensemble des élus.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, Madame Monique Piot avait évoqué le permis de construire accordé au Groupe Schiever, notamment la présence d'une haie séparant le parking du supermarché et l'espace sportif communal sur les plans du permis initial. Monsieur le Maire précise que ce permis a fait l'objet de deux permis de construire modificatif, et que la haie a été supprimée sur les plans du 2<sup>ème</sup> permis modificatif. Monsieur le Maire souligne qu'il a abordé la problématique de la promiscuité du parking et de l'espace sportif avec les représentants du groupe Schiever, et qu'il a déjà évoqué la possibilité de mettre en place une séparation en cas de problème.

Fin de séance : 21h

<b>Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015</b>			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU
Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO	